



## Signature du Contrat Territorial Occitanie PETR du Pays Lauragais

**4 décembre 2023 – Salle de l'ancien tribunal de Villefranche-de-Lauragais – 16h**

Le 4 décembre 2023, le PETR du Pays Lauragais a signé son Contrat Territorial Occitanie/ Pyrénées Méditerranée nouvelle génération 2022 – 2028 avec la Région Occitanie. Ce contrat associe comme signataires les trois Conseils Départementaux de l'Aude, de la Haute-Garonne et du Tarn, le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc et les communautés de communes Aux sources du canal du Midi, Castelnaudary Lauragais Audois, Piège Lauragais Malepère et Terres du Lauragais.

**Le PETR du Pays Lauragais, c'est quoi ?** Ce territoire de projets de plus de 100 000 habitants, regroupe 167 communes, réparties en 4 communautés de communes, à cheval sur 3 Départements, un cas unique en Occitanie. C'est la démonstration de la pertinence économique, sociale et environnementale du Lauragais.

**Le PETR du Pays Lauragais** porte le **projet de territoire** et sa mise en œuvre sur des thématiques très variées (développement touristique, culturel, économique, urbanisme, environnement...), mais également le **SCOT du Pays Lauragais** (document de planification territorial) en cours de révision, le **Plan Climat Air Energie Territorial** et le **Groupe d'Action Locale des Terroirs du Lauragais**, gestionnaire des fonds européens Leader. Le PETR est un espace privilégié pour établir des contrats sur des projets les plus divers avec l'ensemble des partenaires institutionnels (Europe avec **LEADER** et **FEDER**, Etat, Départements, Région, PNR...).

### Les EPCI à fiscalité propre dans le PETR du Pays Lauragais au 1<sup>er</sup> janvier 2023



## Le Contrat Territorial Occitanie - Pyrénées Méditerranée, c'est quoi ?

Le Contrat Territorial Occitanie - Pyrénées Méditerranée est issu d'une seconde génération de politiques contractuelles de la Région Occitanie. Il est caractérisé par une **véritable rencontre** de chaque **projet de territoire** avec les **orientations** et **priorités régionales et départementales**.

Ce document cadre se traduit par des **programmes opérationnels annuels** qui recensent les grandes opérations à engager sur le territoire et les financements mobilisés par la Région et les partenaires. Ils couvrent plusieurs champs d'action liés au développement, à l'attractivité et à la vitalité des territoires : économie touristique, enseignement supérieur et recherche, développement économique et innovation, revitalisation des bourgs centre, transport et mobilité, transition énergétique, ...

Quelques projets emblématiques financés par la Région Occitanie sur le précédent contrat le **CTO 2018-2021** :

- La requalification d'espaces publics dans le cadre des dispositifs bourgs-centres Occitanie (Nailloux, Revel, Sorèze...) et Grands Sites Occitanie (Revel, Sorèze, Saint-Ferréol...),
- La rénovation énergétique et/ou la mise en accessibilité de bâtiments publics : Lanta, Bourg St Bernard, Ste Foy d'Aigrefeuille, Nailloux, Renneville, Revel, St Félix de Lauragais, Maurens, Communauté de communes de Maurens, ...
- La rénovation ou la création d'équipements culturels, associatifs, sportifs : réhabilitation de la piscine de Revel, construction d'une salle multi activités à Bram, réhabilitation des vestiaires du terrain d'honneur Commune de Revel, création de jardins partagés à Sorèze, ...
- La création de cheminements : l'aménagement d'une voie douce entre Castelnaudary et Villeneuve la Comptal, ...
- La restauration du patrimoine culturel : église de St Félix de Lauragais, orgues de l'église Notre-Dame-des-Grâces à Revel, moulin à vent à Cambiac, etc.

Sur la période 2028-2021, c'est :



**174 projets soutenus**



**61,12 M€**  
investis sur le territoire



**8,38 M€**  
de subventions  
Région Occitanie



**8 communes**  
labellisées  
Bourg Centre Occitanie  
Belpech, Bram (PVD),  
Castelnaudary (PVD), Fanjeaux,  
Montréal, Nailloux, Revel (ACV),  
Sorèze

## Une nouvelle génération :

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale **2022-2028** visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT.

Face à ces enjeux sociaux, environnementaux et économiques, le PACTE VERT Occitanie repose sur trois grands piliers :

1. La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
2. Le rééquilibrage territorial ;
3. L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : **faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.**

Les Contrats Territoriaux Occitanie (CTO) ont ainsi pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement impulsées par le PACTE VERT.

## Les signataires

**Sur cette seconde programmation, 2022-2028, le PNR du Haut Languedoc et les Communautés de communes membres du PETR sont également signataires du contrat.**

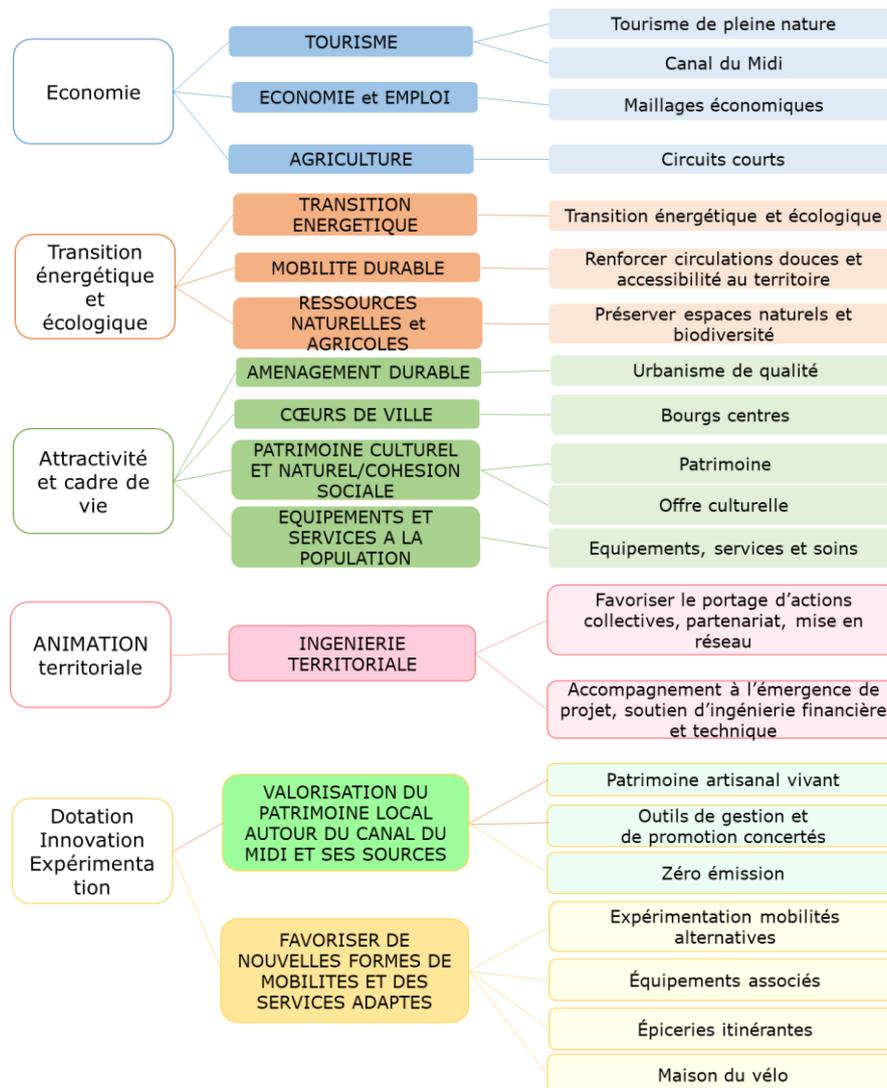
A noter : 5 Communes du PETR du Pays Lauragais appartiennent également au périmètre du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc. Il s'agit des communes d'Arfons, Durfort, Les Cammazes, Saint-Amancet et Sorèze

## Sur la base du projet de territoire du PETR du Pays Lauragais

**Le Projet de territoire du PETR du Pays Lauragais s'articule autour des 4 axes suivants :**

- **Conforter l'autonomie économique et la complémentarité des territoires**
- **Accompagner le territoire vers la transition énergétique et écologique**
- **Améliorer le cadre de vie, facteur d'attractivité du territoire**
- **Accompagner le territoire et les EPCI, optimiser le portage des actions collectives**

## CTO= 4 axes 11 objectifs stratégiques et 15 mesures opérationnelles



### Le PETR du Pays Lauragais, animateur local du Contrat territorial Occitanie

Le PETR assure un rôle de **coordination** :

- **avec les communes et les EPCI** notamment pour identifier l'ensemble des projets à inscrire au contrat (en lien avec la conférence des Maires)
- **avec les autres financeurs** : Europe, Etat, Départements

Le **garant local du respect de la qualification des projets** au regard des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert et de leur inscription dans le référentiel régional.

Un rôle d'**accompagnement des porteurs de projets en soutien aux EPCI** dans la définition des projets, du montage des dossiers de demandes de subventions.

Pour **renforcer cette coordination infra territoriale**, le PETR s'est récemment doté de la plateforme numérique **QPILOTE de Siter**, véritable outil de gestion partagé, favorisant la transversalité des échanges.



La Région **soutient l'ingénierie territoriale** du PETR du Pays Lauragais pour accompagner les porteurs de projets dans la réalisation de leurs projets.

### Les sous-dispositifs du CTO : Bourg-centres et DIE

Un contrat et **2 dispositifs** d'accompagnement des collectivités : **la politique Bourg Centre et la Dotation à l'Innovation et à l'Expérimentation.**

- La politique Bourg Centre s'adresse tout particulièrement aux Communes jouant un rôle de centralité sur leur territoire. Sur le PETR du Pays Lauragais, 14 communes sont identifiées en tant que Bourg Centre car elles jouent un rôle central sur notre territoire : elles répondent aux attentes des habitants dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la jeunesse, de la santé, des commerces, des équipements culturels, de loisirs, sportifs.....

**Huit** contrats bourg centre 1ère generation approuvés : **Belpech, Bram** (PVD), **Castelnaudary** (PVD), **Fanjeaux, Montréal, Nailloux** (PVD), **Revel** (ACV), **Sorèze**

2 candidatures identifiées : **Villefranche-de-Lauragais** (PVD), **Caraman** (PVD)

4 communes éligibles : Calmont, Lanta, Sainte-Foy-d'Aigrefeuille, Salles-sur-l'Hers

- Elles ont toutes exprimé leur intérêt pour la démarche.

Concernant la **Dotation à l'Innovation et à l'Expérimentation**, le Pays Lauragais a souhaité valoriser :

- Accompagner les projets valorisant le patrimoine local autour du canal du Midi et ses sources
- Le Lauragais un Territoire à Energie Positive en favorisant de nouvelles formes de mobilité et des services adaptés. Cela vient en complémentarité du développement des services de trains et d'autocar mis en place par la Région sur le territoire (cadencement, tarification)

Le PETR, dont une dizaine de communes est classée en « zone montagne », élabore une troisième fiche mesure dotation expérimentation innovation portant sur le réusage et réemploi – aller vers le zéro déchet ».

### **Contacts :**

**PETR du Pays Lauragais** : à retrouver sur [www.payslauragais.com](http://www.payslauragais.com)

Tél. : 04 68 60 56 54 ou Mail : [lise.verguet@payslauragais.com](mailto:lise.verguet@payslauragais.com)

**Service presse Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée** Tél. : 05 61 33 53 49 / 52 75 - 04 67 22 80 47 ou Mail : [service.presse@laregion.fr](mailto:service.presse@laregion.fr)